L'attitude de l'Allemagne

Londres, 10 janvier. — *Le Daily Chronicle* dit que le gouvernement britannique a le devoir de s'assurer l'amitié de la France sur la base de concessions mutuelles.

« Les événements du Transvaal produiront de grands changements sur l'échiquier politique européen. L'hostilité de l'Angleterre causera et celui de l'Allemagne pourra commencer. Guillaume II met les traditions de Bismarck, mais l'Angleterre doit le présérver de affaiblir ses relations cordiales avec toutes les nations qui ont des points de contact et des intérêts communs avec elle. »

L'avis de M. de Bismarck

Le *Daily News* dit que le prince de Bismarck, par l'intermédiaire de son organe attitré, conseille la prudence dans les relations extérieures de l'Allemagne.

Cette lettre ne fait pas expressément mention du Transvaal, mais il est évident que l'ex-chancelier fait allusion à cette question.

Demande d'enquête

Le *Standard* annonce que les directeurs de la « Chartered » ont demandé au gouvernement de faire une enquête à l'effet d'établir dans quelles circonstances Jameson a franchi la frontière du Transvaal.

Le *Financial News* dit que les actionnaires de la « Charterred » seraient également en droit d'obliger les directeurs à fournir personnellement une indemnité si celle-ci est exigée par le Transvaal.

Un conseil de cabinet anglais

On croit savoir qu'un conseil de cabinet va avoir lieu. Les convocations seraient déjà lancées. M. Chamberlain dînera ce soir avec la reine à Osborne.

Les Italiens en Afrique

L'ASSAUT DE MAKALÉ

Rome, 10 janvier. — Le *Don Chisciotte* relève la profonde impression que produit sur le public l'assaut de Makalé. Il constate la défectuosité du service des informations.

« Encore une fois, dit-il, après le tragique avertissement d'Amba-Alagh, nous avons été surpris comme à Dogali, Agordat, Sagewili et Coatit ». Il déplore cet état de choses et attaque violemment le gouvernement qu'il qualifie d'imprévoyant et d'insuffisant.

Tandis que le major Galliano soutenait l'assaut de Makalé, le gouvernement, dit-il, décidait de prendre l'offensive et d'envahir le Choa.

Les pronostics que fait ce journal d'opposition sont plutôt pessimistes, le général Baratieri disposant seulement de 16,000 hommes avec 28 canons, dont une partie est fractionnée dans les garnisons de Massouah, Aguarras, Kassala, Cheren, il exprime des craintes sur le sort de Makalé.

Le *Popolo* espère que le major Galliano saura résister en attendant l'action de secours du général Baratieri ; il apprendra de Massaouah que Ménélik possède plusieurs pièces d'artillerie, dont le commandement sera confié à deux officiers d'artillerie français en retraite qui se nommeraient Madrid et Croquet ou Crochet!

D'autre part, une dépêche de Massaouah fait connaître que la situation des troupes italiennes sur les hauts plateaux est pénible, vu le manque de vivres et le froid. Le général Baratieri a demandé encore des renforts, des munitions et des vivres. Les Abyssins ont détaché un corps de 5,000 hommes pour opérer du côté d'Assab.

Rome, 10 janvier. — On ne signale aucun nouveau combat sur Makalé. La présence de deux officiers français dans l'armée de Menélik est confirmée.

Dans les cercles ministériels, on croit que le commandant Galiano pourra résister aux attaques des Choas.

Le fort de Makali, situé sur des hauteurs, constitue une position qui ne peut être prise sans grosse artillerie.

Ce fort est défendu par 1,500 hommes sagement approvisionnés, il peut résister encore deux mois.

Dans les milieux militaires on est beaucoup moins optimiste.

On considère Makali comme perdu s'il n'est pas secouru par le général Baratieri, dont la marche sur ce point présente pourtant de grands dangers.

La situation générale est considérée comme grave.

La manière extravagante dont sont communiquées les nouvelles tant officieuses qu'officielles, cause une vive irritation qui permet à tous les bruits alarmants de prendre leur essort.

Parmi les rares députés qui se trouvent actuellement à Rome, le bruit circule avec persistance que les Chambres seraient prorogées *sine die*. Le roi qui s'intéresse vivement aux événements d'Afrique a exposé à plusieurs personnages officiels, son entière confiance dans la victoire malgré le nombre des ennemis, les qualités dont Makonnen a fait preuve comme général, son habileté et son courage. Le roi est particulièrement frappé du calme admirable et patriotique du pays, attitude qui est évidemment de tout éloge. Il désire vivement arriver en Afrique, à une solution honorable pour l'Italie, de manière que le gouvernement puisse s'occuper sérieusement d'améliorer la situation économique du pays.

La confiance du souverain en M. Crispi est toujours très grande. Loin de diminuer, elle n'a fait que s'accroître avec les derniers événements.

De nouveaux renforts sont partis pour l'Afrique 10.000 hommes et plusieurs batteries.

Londres, 10 janvier. — Une dépêche de Johannesburg, émanant de sir Hercule Robinson, annonce que le gouvernement sud-africain a accordé l'amnistie générale à tous les habitants de Johannesburg, excepté toutefois aux promoteurs de la révolution.

Rome, 9 janvier. — Aucune nouvelle officielle n'a encore communiquée aujourd'hui au sujet de Makali. Mais d'après des renseignements pris à bonne source, on sait que les Choans, après avoir contraint les Italiens à abandonner leurs positions avancées, ont entièrement enveloppé la ville en coupant toute communication avec Adigrat. Le général Baratieri aurait reçu l'ordre de ne pas quitter ce dernier point avant d'avoir reçu encore 10.000 hommes de renforts.

Les forces dont il dispose actuellement sont considérées comme insuffisantes pour tenter une attaque contre les Abyssins dont on évalue le nombre à 80,000 pourvus d'armes et de vivres.

La méthode avec laquelle ils procèdent prouve d'ailleurs qu'ils forment une armée organisée et non une cohue barbare.

L'ÉLECTION DE METZ

Metz, 10 janvier. — Voici les résultats de l'élection dans la circonscription de Thionville-Boulay.

M. Charton, candidat indigène, 8,360 voix **Elu.**

M. F. Schleicher, socialiste, 2,157 voix.

Il manque un bulletin.

A Metz, M. Piers, on est définitivement élu malgré les manœuvres allemandes.

Le nombre des voix socialistes est plus grand qu'on ne le prévoyait.

Il est de 4,200.

SUR LE LAC MAJEUR

Un navire qui saute

Berne, 10 janvier. — Par suite de la violente tempête survenue la nuit dernière, le torpilleur faisant le service de la douane italienne sur le lac majeur s'est perdu avec son équipage.

La chaudière a sauté près de Luino.

L'équipage, qui se composait de 12 hommes, a péri.

Dernière Heure

L'ABBÉ BUTIN

Paris, 9 janvier, minuit 1/2. — M. Albanel, juge d'instruction, a signé une ordonnance renvoyant devant la cour d'assises l'ex-religieuse Joséphine Brémond et l'abbé Butin, curé de Lallaing, inculpé de vol et de complicité d'une somme de 25,000 fr., représentée par des obligations russes, vol commis au préjudice de Mme Désormeaux.

Joséphine Brémond sera défendue par Me Pierre Bouché et le curé de Lallaing par Me Henri Robert.

La Chanson des Pavés

Donnez-nous, nous demande un lecteur, la charmante chanson de Paul Demel : *Les Pavés*. La voici :

Les de l'attendre dans la rue,
J'ai tauce deux petits pavés
Sur les carreaux que j'ai crevés,
Et tu ne m'es pas apparue.
Tu te moques de moi, je crois,
Demain, je t'en lancerai trois.

Par devant ta porte cochère,
Pour faire tomber tes amis,
Trois et quatre pavés j'ai mis,
Jeséère tes amis, ma chère ;
Demain, je recommencerai,
Et les amis, je les tuerai !

Si tu ne changes pas d'allures,
Je crasserai tes yeux, ton front,
Faire deux pavés qui frient
A ton crâne quelques fêlures
Je t'aime, t'aime bien pourtant,
Mais tu m'en as fait tant et tant !

Les gendarmes, en cavalcade,
Me poursuivront après ce coup,
Pour me passer la corde au cou,
Je me hâte ma barricade.
Et sur les pavés je mettrai
Mon cœur durci par les regrets.

Autant de pavés, que le monde,
De grands et de petits pavés,
Autant de chagrins amoureux
Dans ma pauvre âme vagabonde !
Je meurs, je meurs de tout cela,
Et ma chanson s'arrête là.

Chronique Régionale

Nouvelles officielles

Armée. — *Mutations.* — M. Meurs, ex-lieutenant au 33e régiment d'infanterie, promu capitaine au 120e régiment d'infanterie passe au 93e régiment. (M. Meurs a pu rejoint le 120e régiment.)

M. Bruno, capitaine au 73e régiment d'infanterie, passe au 120e régiment de même arme.

Nominations militaires

Par décision ministérielle du 9 janvier, M. Reynès, capitaine breveté au 38e régiment d'infanterie, stagiaire à l'état-major de la 28e brigade d'infanterie (tête division), 7e corps, a été mis en activité hors cadre et désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Michaud, commandant cette brigade, en remplacement de M. le capitaine d'infanterie breveté Chapotte, qui a reçu une autre affectation.

M. Braive, lieutenant-colonel d'artillerie hors cadre à l'état-major du 11e corps d'armée, a été nommé à l'emploi de sous-chef d'état-major de ce corps, en remplacement de M. le colonel breveté de Villiers de la Mance, réintégré dans les cadres de l'artillerie.

M. Würtz, chef de bataillon d'infanterie hors cadre à l'Etat-major du 16e cadre, a été nommé à l'emploi de chef d'Etat-major de la 31e division d'infanterie, en remplacement de M. le colonel Boussou, réintégré dans les cadres de l'infanterie.

M. Maillet, chef de bataillon breveté au 22e régiment d'infanterie a été mis en activité hors cadres, et nommé à un emploi de son grade à l'Etat-major du 16e corps en remplacement de M. Würtz.

LES GRÈVES D'HALLUIN

La journée d'hier a été bonne et a fait faire un grand pas vers la solution tant desirée du conflit qui sévit à Halluin.

Chez M. Lemaitre

Une entrevue a eu lieu hier matin au cours de laquelle les délégués ont, fait savoir que leurs camarades acceptaient les concessions faites par le patron il y a trois jours. Ils ont annoncé la reprise complète que notre ami.

Chez M. Defretin

Le matin, une délégation de quatre membres s'est présentée chez M. Defretin, qui a manifesté le désir de s'entretenir avec un groupe plus nombreux de ouvriers de chaque partie.

A 2 heures 1/2, quinze à seize ouvriers se présentèrent. L'entrevue a duré jusqu'à 4 h. 1/2.

M. Defretin a fait des concessions importantes. En ce qui concerne les toiles, il accepte le tarif Ovignerie, et pour le linge de table et les satins damassés il s'engage à accorder le tarif le plus élevé en vigueur à Halluin. Il ne reste plus que quelques points de détail à régler pour arriver à une entente complète. Mais dores et déjà on est en droit de considérer la grève comme virtuellement terminée.

Une grande réunion de grévistes a dû se tenir hier soir à 9 heures.

Chez M. Gratry

Une délégation s'est présentée hier à l'usine Gratry.

Le patron employé répondit que le patron est en voyage et ne reviendra à Halluin que mardi prochain, mais que, comme il l'avait fait savoir dans l'intervalle de la réunion, les ouvriers étaient disposés à rentrer, il appliquerait aussitôt un tarif en augmentation sur l'ancien.

Aucune décision n'a été prise.

UNE CURIEUSE STATISTIQUE

Tout le monde connaît l'usine de Noisiel-sur-Marne, où se fabrique le Chocolat Menier ; mais ce qu'on connaît moins peut-être, c'est la quantité prodigieuse de chocolat qui sort journellement de cette colossale manufacture.

Un numéro du *Petit Havre* sur ce sujet à cette amusante statistique :

La production d'*un seul jour* représente 250.000 tablettes de chocolat d'un poids total de 50,000 kilogrammes, soit 100,000 livres. En empilant ces tablettes *à plat*, de façon à former une colonne en hauteur, on obtient l'altitude respectable de 12,500 kilomètres, soit environ 17 fois la tour Eiffel.

Mieux encore : en plaçant bout à bout les 75 millions de tablettes qui représentent la fabrication d'une année, on obtient un ruban jaune de 13,500 kilomètres, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en faut pour traverser le globe terrestre de part en part. Au bout de 25 ans, ce ruban atteindrait la lune.

Pour transporter le stock d'une année dans un seul train de chemin de fer, soit, avec l'emballage, 18 millions de kilogrammes ; en supposant qu'un wagon peut transporter 5,000 kilos, on trouve qu'il faudrait 3,600 wagons attachés l'un derrière l'autre et couvrant à peu près 25 kilomètres de rails, c'est-à-dire que les 200 locomotives nécessaires pour traîner ce train formidable entreraient dans la gare Saint-Lazare lorsque la queue du train serait encore bien au-delà de Versailles.

Ajoutons, pour terminer ce petit travail de statistique, que si les consommateurs, au lieu de jeter aux ordures la petite feuille d'étain qui recouvre le Chocolat Menier, la jetaient tous dans une mine quelque part, l'heureux chiffonnier qui l'emporterait au bout d'une année réaliserait l'honorable petite fortune de 600,000 francs.

Cette petite débauche de chiffres touche à l'invraisemblance ; il suffit, pourtant d'en calculer d'une simplicité élémentaire pour en contrôler l'exactitude.

Chronique Locale

ROUBAIX

Un grave accident à la gare du Pile

Un grave accident est survenu jeudi soir, à la gare du Pile.

Vers sept heures et demie, un homme d'équipe, Léopold Jobert, était occupé au déchargement d'un train de marchandises.

Il s'était placé à un certain moment près d'un buteur, lorsque tout à coup la locomotive du train en manœuvre vint le heurter.

M. Lobgeois fut violemment pressé entre le wagon et le buteur, et eut plusieurs côtes enfoncées.

Le docteur Bole, appelé aussitôt, lui donna les soins nécessaires et le fit admettre ensuite à l'Hôtel-Dieu.

L'état du blessé est grave.

Un commencement d'incendie

Vendredi vers 4 h. 1/2 du matin, le feu s'est déclaré dans un salon du rez-de-chaussée de l'habitation de M. Constant Lengrand, 128, rue de Lille.

Les habitants de la maison ont été réveillés par une fumée épaisse qui se dégageait du lieu de l'incendie. Ils organisèrent aussitôt les secours et prouvèrent se rendre maître du feu.

Les dégâts sont peu importants.

Quant à la cause de l'incendie, on suppose que le calorifère aura communiqué le feu à un meuble placé non loin de la.

Un accident de voiture

Vendredi matin, place du Trichon, la voiture de M. Felix, loueur de voitures, a accroché celle de M. Dewest, houlanger rue des Filatures, conduite par René Blavois, 26 ans, garçon boulanger.

Les deux brancards de la voiture de M. Dewest ont été brisés.

Exposition de pigeons

Le 29 décembre 1895, MM. V. Carette et Lefebvre exposaient leur plus beaux pigeons, au siège du Pigeon-Blanc, chez M. Dumez, rue de l'Epeule 58. — Par la beauté des types qu'ils y ont présentés, ils font preuve d'amateurs, car tous leurs pigeons méritent une mention. — Signalons, cependant, le n° 1 pigeon meunier, à M. Carette, ayant remporté de nombreux succès dans les concours locaux, dont un prix sur Ajaccio, et le n° 11 pigeon écaillé, jeune de précédent, qui promet de marcher, non voler sur les traces de son producteur.

Le n° 21, pigeon écaillé à M. Lefebvre ne le cède en rien aux précédents, car, il s'est fait primer 24 fois sur 28 concours auxquels il a assisté.

Dimanche prochain, 12 janvier 1896, audit local, rue de l'Epeule, 58, M. Edmond Dujardin, le leader colombophile roubaisien, exposera une partie de ses pigeons tant renommés par les nombreux prix qu'ils ont remportés depuis plusieurs années.

A la même date, chez M. Emile Catteau, à l'Epeule, M. Mouret, du Blanc-Seau, y exposera ses pigeons tant connus dans notre ville.

Combats de coqs

Dimanche 12 janvier, grande partie de coqs chez M. Delmarle Emile, rue Neuve-Barvaux, 132, contre la meute de chez M. Debaert, à la Broche de Boise.

Mise au parc à 4 heures.

Mardi 14 janvier, chez M. Louis Baudry, estaminet du Beau Repos, 15, boulevard de Mulhouse. Attaque d'un 3/4 pour 50 fr. et paire de plaisir à 10 fr. contre la Brasserie St-Louis, de Tourcoing.

2 poules et 1 vieux à l'attaque. Mise au parc à 4 heures.

Chronique colombophile

Dimanche prochain 12 janvier, 2e exposition collective de pigeons voyageurs.

Exposants : MM. Dehrabander, Aricks, Duquenne, Mossen et Van Robaeys.

Bouchée de pain

Dans la journée du 10 décembre, l'Œuvre de la Bouchée de pain a distribué 612 portions de pain aux grandes personnes et 1280 portions de pain aux enfants.

Dans la salle du refuge de nuit, 29 lits sur 29 ont été occupés.

TOURCOING

Bureau de Bienfaisance

Par arrêtés de M. le Préfet du Nord, M. Eugène Dessaux est nommé administrateur du Bureau de bienfaisance en remplacement de M. Julien Tack, qui s'est retiré à la fin de son mandat. M. Tack est nommé administrateur honoraire.

Nous sommes très heureux du choix fait par M. le Préfet. Notre ami Eugène Dessaux est un bon républicain qui a des sentiments très humains.

Il sera bien à sa place au Bureau de bienfaisance.

Ce sera, lui aussi, un membre porté pour les réformes au profit des pauvres.

Incendie

Hier soir, vers 4 heures 1/2, un incendie s'est déclaré dans une chambre du premier étage de la maison située au n° 24, Florent Roels, tailleur d'habits, rue de Menin 80.

Le feu a pris dans une armoire derrière laquelle passait une cheminée. Il s'est communiqué à des vêtements et à deux lits qui garnissaient la chambre.

L'alarme a été donnée par M. Florimond Vienne, et avec l'aide d'autres voisins, le feu a été vigoureusement combattu.

Tout danger était écarté quand les pompiers qui par mesure de précautions avaient été prévenus, arrivèrent sur les lieux.

Les dégâts s'élèvent à environ 1000 fr.; ils sont couverts par une assurance à la Compagnie la «Métropole».

Commission de révision des listes électorales

La commission de révision des listes électorales s'est réunie hier soir à 5 heures dans le cabinet et sous la présidence du maire.

Combat de coqs

Dimanche prochain, 12 janvier, à quatre heures précises du soir aura lieu chez M. Ernest Dhaze, café de la Brasserie, 131, rue Winoc-Chocquel, une belle partie de coqs barbarie écossais.

Cette lutte est engagée contre la société Wysaur, du Pont de Neuville.

Arrestation

La police a arrêté hier le nommé Charles-Louis Deschymer, 26 ans, rue de la Blanche-Porte, pour infraction à un arrêté d'expulsion prise à sa charge en janvier 1891, à la suite d'une condamnation prononcée par le tribunal de Douelens.

Halluin. — Le *Journal de Roubaix* a parlé hier d'un accident qui se serait produit en garc de Halluin. Un homme d'équipe aurait été tamponné et très sérieusement blessé. Renseignements pris, il n'y a eu aucun accident à la gare d'Halluin.

Fraude

Le nommé Verbeck, arrêté le 2 janvier pour fraude et qui est sorti hier de prison, s'est à nouveau fait prendre avec 4 boîtes d'allumettes de contrebandes. Arrêté.

Ville de Mouscron

1er Janvier 1896

OUVERTURE de l'HOTEL BRÉSILIEN

Rue de la Station, 140

Gérant: Emile MONTAGNE

Table d'hôte à midi 1/2. — Chambres pour voyageurs.

LILLE

Accident

Vers cinq heures du soir, Mlle Van Tleighem Juliette, 13 ans, fileuse, travaillant chez M. Drieux a eu la main prise dans l'engreagage d'un metier à tisser et trois doigts ont été écrasés. Elle a reçu les soins du docteur Delplanque puis a été conduite à l'hopital de la Charité.

Les vols

Suzanne X..., 26 ans, couturière, sans domicile fixe, a été arrêtée hier après-midi pour vol à l'étalage, de plusieurs articles de parfumerie, valant dix francs environ, au préjudice de M. Dumont, propriétaire du bazar des *Enfants du Nord*, rue Faidherbe

— Jonin Branin, 27 ans, poignreur de lin, sans domicile fixe, a été déféré au parquet pour vagabondage et vol d'une somme de neuf francs commis le 30 décembre dernier au préjudice de M. François Leroy, son camarade, marchand de pommes de terre frites, rue Jean-Jacques-Rousseau, 36.

Célina Carpentier, 28 ans, poignreuse, sans domicile fixe, a été arrêtée pour vol au préjudice de M. Reignaert, cabaretier et logeur en garni, rue Fontenoy, et de Mme Schalkens, logeuse en garni, rue Courmont, 4.

LE NORD

La Madeleine. — *Cercle Républicain Madeleinois.* — Dimanche 12 janvier courant, à 3 heures 1/2, précises du soir, assemblée générale dans son local, au comte de Lille.

Présence nécessaire indispensable. Ordre du jour : Renouvellement de la commission ; Questions diverses.

Loos. — *En correctionnelle.* — Le sieur Crabbe Theophile, âge de 20 ans, fileur, rue d'Emmaüs, à Loos, a été condamné à deux mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Lille, dans son audience d'hier pour violences envers M. le commissaire de police et outrages au garde-champêtre Mercenier.

Se trouvant en état d'ivresse, cet individu actuellement élève chez M. P. Bonte, avait, dans l'après-midi du 6 janvier, occasionné un véritable scandale par ses provocations à l'égard de ses collègues qui travaillaient dans le même atelier.

Lorsque M. le commissaire et les gardes, requis à cet effet, sont arrivés pour le mettre en état d'arrestation, il a opposé une assez vive résistance, cherchant à pousser le commissaire contre un métier, et en accablant de grossières injures le garde Mercenaux.

Les antécédents de Crabbe sont d'ailleurs des plus mauvais ; L'un de ses frères a été expulsé pour anarchie et le cadet paraît suivre le même chemin.

Aussi ne pouvons-nous qu'approuver la condamnation aussi équitable que méritée.

Quesnoy-sur-Deûle. — Le sieur Fauvergue former au hameau du Carme. Il s'est communiqué à deux lits